

DELEGATION DE SIGNATURE PRES-DRH-3

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

- VU Le Code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et L712-2 ;
- VU Les articles R719-51 à R719-112 du code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- VU Les statuts de l'université ;
- VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Thomas DESPEYROUX**, Chef du pôle suivi des moyens et contrôle de gestion, à effet de signer :

1-1 - En matière de dépenses :

Liste des pièces transmises pour visa comptable valant attestation de service fait et acceptation des dépenses.

1-2 - En matière de recettes :

Ordres de recouvrement (factures de vente et ordres de reversement).

1-3 - En matière de Paie :

- Le listing de transmission à la Direction régionale des finances publiques ;
- Les attestations et courriers divers en rapport avec les rémunérations, et notamment, les attestations de service, attestations chômage, états de services effectués, documents de liaison avec les différents organismes sociaux et fiscaux.
- Tout document en matière d'Allocation d'aide au retour à l'emploi, et notamment, les notifications d'admission et rechargement, notifications de rejet, notifications de suspension des droits, notifications de suspension du mois, notifications de fin de droits, fiches de liaison, demandes d'attestation mensuelle d'actualisation, attestations récapitulatives des droits servis, notifications d'information relative au droit d'option, courriers des indus.

- Tout document en matière d'indemnité journalière de sécurité sociale, et notamment, les attestations de salaire (CPAM et MGEN), demandes de facturation et courriers concernant les IJSS des agents contractuels.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Thomas DESPEYROUX**, Chef du pôle suivi des moyens et contrôle de gestion, à effet de signer les déclarations uniques et simplifiées de cotisations sociales et de contrat de travail.

Article 3 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.

Article 5 : La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.

Article 6 : La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'Université.

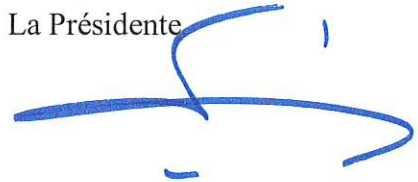
Article 7 : Le Directeur général des services et l'Agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 septembre 2021

Le délégataire

Monsieur Thomas DESPEYROUX

La Présidente



Madame Emmanuelle GARNIER

